



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance

7,8% TTC des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi** des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200 € TTC

Barème établi le : 11/02/2026

Services complémentaires

	Service référence 8,4% TTC	Service excellence 9,6% TTC	Coût hors forfait TTC
Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	●	150€/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	●	●	100€
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	●	●	250€
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	50€/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	●	150€/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	○	●	150€ + 4% du montant des travaux
Réalisation d'une visite conseil	○	●	90€/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	90€/lot/an
Frais d'administratifs (correspondance, extranet)	○	○	2,5€/mois
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	10€/acompte
Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	120€/lot
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	10€/lot/mois
Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds	○	○	250€/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	90€/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	90€/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	3€/m ² (logement vide) 5€/m ² (meublé)
« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi	○	○	90€/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	90€/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	100€/heure
Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *	✱	✱	2,5% du montant des loyers et charges
HONORAIRES DE LOCATION (LOI ALUR) (applicables pour chaque nouvelle location) : Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail Honoraires de réalisation de l'état des lieux (entrée et sortie)			10 € TTC / m ² habitable 3 € TTC / m ² habitable

Les prix TTC à la charge du bailleur sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable au 11/02/2026

✱ Prestation optionnelle

○ Prestation complémentaire payable à l'acte